

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_001

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par les entreprises CIRCET et SFR en date du 2 janvier 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux d'ouverture de chambre pour raccordement d'un client SFR à la fibre avec installation d'une nacelle, Rue Saint-Hippolyte.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux à la hauteur du N°10 de la Rue Saint-Hippolyte, la circulation sera en demi-chaussée par alternat manuel **du Lundi 20 Janvier 2025 au Vendredi 24 Janvier 2025 de 9h00 à 16h30. Pas de travaux en cas de neige, afin de faciliter le libre passage des engins de déneigement.**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,

A Scionzier, le 02/01/2025

